

02 déc 2016 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 2 décembre 2016](#)

Modification des codes figurant sur les permis de conduire - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal visant à transposer en droit belge la directive européenne modifiant les codes qui doivent figurer sur le permis de conduire. Le projet a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat.

La directive européenne 2015/653 modifie les codes européens qui sont amenés à figurer sur le permis de conduire pour des raisons médicales ou administratives. En effet, les codes harmonisés sont adaptés au progrès technique. Le projet vise dès lors à adapter les attestations médicales qui sont remises au citoyen pour obtenir délivrance ou renouvellement de son permis de conduire à la commune et contenant ces nouveaux codes. Ces attestations sont les documents que remettent différents médecins au candidat-conducteur ou au conducteur qui souhaite obtenir ou renouveler son permis de conduire. Les codes mentionnés sur ces attestations sont ensuite enregistrés par l'administration communale dans la banque-carrefour des permis de conduire pour qu'il y ait délivrance du permis de conduire conforme à la situation médicale et administrative du demandeur. Le permis de conduire est ensuite délivré, contenant les codes corrects.

Dès l'entrée en vigueur du texte, en 2017, ces nouveaux codes seront donc obligatoires pour les nouveaux permis de conduire délivrés à partir de cette date.

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal transposant la directive 2015/653/UE de la Commission du 24 avril 2015 modifiant la directive 2006/126/CE du Parlement européen et du Conseil relative au permis de conduire

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de
Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer
belges

Rue Ernest Blerot 1

1070 Bruxelles

Belgique

+32 2 238 28 00

<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot

Porte-parole

+32 471 44 92 49

melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen

Porte-parole

+32 472 78 89 17

jasper.pillen@bellot.fed.be